

PLANNING QUINZAINE

Identité de l'enfant					
Nom :			Prénom :		
Ecole :			Classe :		
Instituteur :					
AVRIL 2026 2eme Quinzaine					
JOUR	PERISCOLAIRE DU MATIN	CANTINE*	PERISCOLAIRE DU SOIR	ALSH DU MERCREDI	
				MATIN <small>Arrivé des enfants 8h30 - 9h00</small>	APRES-MIDI <small>Arrivé des enfants 13h30</small>
LUNDI 27					
MARDI 28					
MERCREDI 29					
JEUDI 30					
VENREDI 1er Mai	FÉRIÉ				

Nota :

La remise du planning vaut acceptation du règlement intérieur, disponible à l'accueil du périscolaire ou téléchargeable sur le site de la Commune.

Il convient de mettre une croix dans la case correspondante pour indiquer la présence de l'enfant.

Toutes les cases cochées sont facturées (Article 3-3 du règlement intérieur).

Aucune modification possible pendant la période de réservation choisie (Article 2-1 du règlement intérieur).

Remarques éventuelles :

Le paiement ne s'effectue pas au dépôt de planning. Vous devez attendre l'avis des sommes à payer envoyé par courrier par la trésorerie pour régler votre facture par Carte Bancaire, Virement Bancaire, Chèque ou Espèces selon les modalités précisées dans le courrier.

Date :
Signature des parents :

Document à remettre jusqu'au :

Jeudi 23 Avril 2026*

***Attention : Tout planning rendu après cette date engendrera l'application du tarif E (tarif exceptionnel)**

A rendre à l'accueil du service Enfance Jeunesse (Article 2-2 du règlement intérieur).

